PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES APPALACHES MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DU SACRÉ-CŒUR-DE-JÉSUS

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue jeudi 13 octobre 2022, à 19h00 à la salle du conseil située au 4118, route 112 à Sacré-Cœur-de-Jésus.

Sont présents : Monsieur Guy Roy, maire

Messieurs les conseillers André Giguère, Jason Nadeau, François Paré, Alain Faucher, Valmond Lessard et Stéphane Paré

La greffière-trésorière adjointe Isabelle Lessard assiste à la séance.

Attendu que conformément à l'article 152 du Code municipal du Québec, la séance extraordinaire du conseil du 13 octobre 2022 a été convoquée par Messieurs les conseillers Jason Nadeau, François Paré et Stéphane Paré, et qu'elle a été donnée par courriel, le 11 octobre 2022. L'avis de convocation de cette séance extraordinaire a été signifié à tous les membres du conseil municipal ainsi que l'ordre du jour. Après la constatation du quorum, le maire déclare la séance ouverte à 19h.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire fait l'ouverture de la séance

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire fait la lecture de l'ordre du jour.

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Asphalte Ancienne Route Un
- 4. Suivi Sentiers des mineurs
- 5. Période de questions
- 6. Levée de la séance

2022-10-4280

Il est proposé par le conseiller François Paré et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté.

3. ASPHALTE ANCIENNE ROUTE UN

Les membres du conseil discutent des travaux d'asphaltage réalisé sur l'Ancienne Route Un. Des membres du conseil ont constaté qu'il semblait y avoir des anomalies concernant la réalisation des travaux. Lors de la comparaison entre ce qui a été réalisé et le devis soumis au moment de l'appel d'offres, on remarque que les travaux ont été réalisés selon ce qui avait été demandé. Les membres du conseil souhaitent connaître le coût total des travaux réalisés. Le montant de la dépense des travaux réalisés au 30 septembre 2022 a été accepté à la séance du 4 octobre dernier lors de l'acceptation des comptes. D'autres factures sont à venir dès que les travaux seront complétés, l'information leur sera transmise.

4. SUIVI SENTIERS DES MINEURS

Le maire communique aux membres du conseil les détails de sa conversation avec M. Guy Bérard de la Société Asbestos concernant l'achat et sur la donation du terrain. Ces deux options ne sont pas envisageables.

Les membres du conseil souhaitent tous aller de l'avant avec la location du terrain selon la convention de bail établi entre les deux parties et ils désirent que le tout soit officialisé prochainement. Des démarches seront effectuées afin de recevoir la version finale du bail de location.

Le conseiller Alain Faucher présente une opportunité de subvention offerte par Unité régionale de loisir et de sport - Chaudière-Appalaches (URLS - Chaudière Appalaches) qui vise à promouvoir et à développer les activités physiques et sportives.

2022-10-4281

Il est proposé par le conseiller Jason Nadeau et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la greffière-trésorière adjointe, sous la supervision et l'approbation de la directrice générale, à compléter le formulaire de demande de subvention pour l'achat de raquettes pour enfants. Si la municipalité obtient la subvention, cet achat servira au Club de ski La Balade.

5. PÉRIODE DE QUESTION

Aucune question

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

2022-10-4282

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par le conseiller Alain Faucher et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée.

« Je, Guy Roy, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

_	(Signé)	(Signé)
	Guy Roy	Sylvie Mercier
	Maire	Dir. générale/greffière-trésorière